

CHSCT de la MARNE : VADE-MECUM sur la prise en charge des élèves à comportement fortement perturbateur

Les personnels, enseignants ou non, sont parfois confrontés à des difficultés liées à l'accueil d'élèves turbulents, voire violents, et sont, de ce fait, régulièrement soumis à des violences physiques et/ou verbales. Les violences et incivilités au travail peuvent entraîner une souffrance au travail ou une altération de la santé physique ou mentale.

Tous les personnels en exercice dans les services ou établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, quels que soient leur activité et leur niveau hiérarchique, peuvent se trouver confrontés à des phénomènes de violences ou d'incivilités au cours de leur carrière professionnelle.

Ces difficultés constituent des RISQUES PROFESSIONNELS.

Vous êtes personnel de l'éducation nationale, le CHSCT de la MARNE vous propose en complément du guide méthodologique ministériel, un vade-mecum départemental où vous pourrez trouver les dispositions prises au niveau local et les coordonnées des personnes ressources.

Si vous êtes confrontés à ces situations, il ne faut pas rester isolé : enseignant de la classe, équipe pédagogique, directeur, IEN ou Chef d'établissement, chacun est concerné.

Exemples de situations difficiles

Ce vade-mecum s'adresse particulièrement aux personnels confrontés au comportement d'élèves qui mobilisent en continu l'attention et l'énergie des professionnels qui en ont la charge. Ces situations sont insécurisantes pour les adultes et pour les autres élèves et peuvent se manifester diversement.

Par exemple :

- sorties de classe et déplacements dans l'école ou l'établissement sans autorisation
- violences verbales envers les personnels et les autres élèves
- violences physiques envers les personnels et les autres élèves, coups, morsures, griffures, crachats
- menaces envers les personnels et les autres élèves
- jets d'objets sur les personnels et les autres élèves, dégradations du mobilier
- gestes déplacés
- crises de nerfs, cris, hurlements
- refus de toute autorité
- violences envers l'enfant lui-même, automutilation

Les personnels concernés se sentent en danger mais craignent également pour la sécurité des autres élèves et de l'enfant lui-même. Ils se retrouvent de fait dans l'incapacité de fait, de gérer l'ensemble de la classe.

Ces situations sont à l'origine de troubles divers : fatigue, épuisement, pleurs, stress, angoisse, peur de venir travailler. Elles entraînent souvent des arrêts maladie des personnels. Ceux-ci se sentent décrédibilisés vis-à-vis des autres élèves, remis en question par les parents d'élèves, ont l'impression d'être seuls, isolés, et de ne pas y arriver.

Les témoignages figurant en annexe du guide ministériel en constituent une illustration.

I. Accompagnement des élèves

Pour mémoire, il existe des outils qui peuvent être utilisés pour l'accompagnement des élèves, permettant de croiser les regards entre les personnels enseignants et/ou d'accompagnement, et d'activer des dispositions institutionnelles.

Il est impératif que la gestion de la situation se fasse en équipe et à chaque échelon institutionnel : mesures d'alerte et mesures de prise en charge se font conjointement.

II. Accompagnement des personnels

Le guide ministériel expose un ensemble de fiches pratiques permettant d'accompagner les personnels tant en matière de prévention des RPS (Risques Psycho-Sociaux), que de l'accompagnement administratif et juridique.

Le CHSCT de la Marne en précise les dispositions départementales dans les annexes.

II.1 Guide ministériel (extrait)

III. Annexes : fiches pratiques et boîte à outils

Les documents ci-dessous constituent des propositions parmi d'autres pour aider les équipes à appréhender au mieux la situation. Ils ne constituent pas une procédure à suivre systématiquement.

1/ Mesures d'alerte et de suivi en cas de situation de crise

- **1.1 Fiche pratique pour une situation de crise 1^{er} degré (texte + schéma)**
- **1.2 Fiche pratique pour une situation de crise 2nd degré (texte + schéma)**

2/ Outils permettant l'analyse des situations et la prise en charge des élèves

- **2.1 Fiche d'observation pluridisciplinaire**
- **2.2 Fiche récapitulative des dispositifs existants dans le 1^{er} degré et dans le 2nd degré**

3/ outils permettant l'accompagnement des personnels

- **3.1 CHSCT : rôle, liste des membres, outils (cf registres SST)**
- **3.2 Déclaration d'accident de service**
- **3.3 Protection fonctionnelle des fonctionnaires**
- **3.4 Liste des personnes ressources**
- **3.5 Prévention (chemin d'accès au guide des RPS du site académique)**

CONCLUSIONS :

Ces différents outils pourront vous aider à faire face collectivement aux situations difficiles rencontrées, et d'accéder aux informations utiles. L'amélioration des conditions de travail des personnels est la préoccupation première du CHSCT.